

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Consultation ETCHE LOG à MER

Date :Thu, 21 Dec 2023 17:48:44 +0100

De :Pierre <I>

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

L'avis ci-dessous a été déposé en mairie de Mer hier 20 décembre 2023

Avis concernant le projet d'entrepôt ETCHE LOG à Mer (Loir et Cher) 20 décembre 2023

De nombreux citoyens de Mer et de ses environs ont fait part de leur refus de voir l'installation d'un nouvel entrepôt logistique rue du Mardeau à Mer, tel que l'envisage la SCI ETCHE LOG .

Ils s'inquiètent à juste titre de la dangerosité de cet entrepôt de milliers de tonnes de matières 'combustibles', très proche du centre ville, à proximité de la gare, d'établissements scolaires et d'un EHPAD, de maisons individuelles et d'immeubles d'habitat collectif.

Ils notent que ce projet vient s'ajouter à la liste déjà trop longue d'implantations passées ou prévues de plateformes logistiques qui, en une quinzaine d'années ont engendré une artificialisation massive des sols, une bétonisation du paysage choquante pour les habitants de Mer et ses environs aussi bien que pour nos visiteurs.

Un tel projet ne ferait qu'aggraver les multiples nuisances visuelles, sonores et sanitaires qui résultent de cet amoncellement de plateformes, générant un trafic toujours croissant de poids lourds, en contradiction avec les appels légitimes à sortir du « tout routier », à l'heure où nos médias et nos gouvernants dénoncent les émissions de gaz à effet de serre et vantent les vertus du ferroutage. Contradiction particulièrement criante ici, l'embranchement ferroviaire construit et payé par l'argent public pour desservir la zone d'activités n'a jamais été utilisé.

Ce nouvel entrepôt s'inscrit enfin, comme les implantations antérieures, non pas dans une perspective de développement industriel, mais dans une toute autre logique, destinée à satisfaire un système mondialisé d'importations massives venues de l'autre bout du monde, débarquées de gigantesques porte-containers dans quelques grands ports, puis transportées, stockées et redistribuées, jusqu'à l'internaute final, par la route. Il faut mesurer à quel point de tels investissements vont peser, jusqu'à handicaper l'avenir : la rentabilisation des capitaux investis interdit en effet, et pour des décennies, le développement d'activités de fabrication proprement dite, en contradiction avec les volontés affichées de réindustrialiser notre pays et notre région.

Nos concitoyens s'interrogent : **comment en est-on, en grande partie à notre insu, arrivé à une telle situation ?** Il est nécessaire ici d'entrer dans les mécanismes qui expliquent l'in vraisemblable prolifération de ces plateformes.

Au départ, il y a la coalition d'intérêt entre les grands transporteurs et les entreprises du BTP, unis pour financer ces plateformes logistiques, dans la perspective de générer d'importants profits.

Il s'agit d'abord de trouver les superficies nécessaires aux abords immédiats des échangeurs et des sorties autoroutières, satisfaisant ainsi aux impératifs du « tout camion ».

Pour y parvenir, des contacts sont pris avec les collectivités locales qui, dans un rayon de 200 km autour de la métropole parisienne, sont susceptibles d'offrir les hectares nécessaires à des prix relativement bas, et de s'engager à accorder les autorisations et permis nécessaires.

Un marché y est associé, véritable piège pour ces collectivités locales : à l'heure où, du fait des politiques de l'état, leurs revenus sont gravement compromis, il est tentant de réaliser, par vente ou location, de confortables recettes sur ces terrains, et la perspective de possibles taxes foncières. De telles opérations pourraient ainsi permettre de poursuivre et développer divers projets au profit des populations locales, intentions parfaitement respectables bien sûr.

Mais c'est alors que le piège se referme : pour peu que des citoyens inquiets du développement inconsidéré des plateformes logistiques s'avisent de les contester, manifestent et traînent de tels projets en justice, une sorte de chantage est alors mis en place : ou bien accepter les avantages financiers de ces opérations, mais accepter leur réalisation avec toutes leurs conséquences, ou bien les refuser, mais perdre alors les recettes attendues, voire imprudemment engagées.

A ce moment ce ne sont plus les communes, mais l'intercommunalité, ici la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (CCBVL), qui est à la manœuvre. Le dossier de son dernier bulletin porte justement sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Sous le titre - très contestable - « *un développement freiné en plein élan* », on y déplore un manque à gagner de plusieurs millions d'euros suite aux retards pris dans la construction de trois plateformes, du fait des recours en justice. C'est la rançon de l'engagement, depuis des années, de la CCBVL dans cette logique purement foncière. Quel crédit, dans ces conditions, accorder à l'objectif assigné au PLUI de « *préserver votre qualité de vie en harmonie avec la nature* » ? Et que penser de la promesse de l'inscrire « *dans la trajectoire « Zero Artificialisation Nette* » (ZAN) d'ici... 2050, il est vrai ? Alors que pas un mot n'est dit de l'actuel projet d'entrepôt ETCHE LOG à Mer, ni bien sûr de sa mise en consultation publique. Par la volonté des dirigeants de la communauté de communes, la stérilisation de la zone d'activités de la CCBVL par les plate-formes logistiques continue.

On observera que les nuisances actuelles, aggravées au cas où le projet ETCHE LOG, à deux pas du centre ville de Mer, verrait le jour, ne sont subies par contre que par les habitants de Mer. On peut voir là un manque manifeste de démocratie, les communes ayant perdu leur pleine capacité à décider de leur sort. La consultation publique du projet ETCHE LOG est, faute de la publicité nécessaire, ignorée de la plupart de nos concitoyens. Demander, lors d'un référendum local par exemple, leur avis aux Mérois me paraîtrait un préalable nécessaire à la sortie du piège dans lequel ils se trouvent pris.

Le projet d'entrepôt de la Société Civile Immobilière parisienne « ETCHE LOG » ne doit pas voir le jour.

Pierre Lenormand 10 rue du Grand Prieuré à MER